

sous embargo jusqu'au 25 février 2016 à 12H

DIRECTION REGIONALE
DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
DE NORMANDIE

Dossier suivi par :

Philippe Lemarchand et Martine Chéron
Attachés de presse Insee de Normandie
Tél : 02.31.15.11.14 ou 02.35.52.49.75
Mél : philippe.lemarchand@insee.fr
Mél : martine.cheron@insee.fr

Caen, le 19 février 2016

La filière viande en Normandie, une part importante de l'agriculture régionale et de nombreux emplois dans les territoires ruraux

L'élevage de bovins, ovins, porcins ou de volailles pour leur viande représente 28% de la richesse dégagée par l'agriculture normande. C'est une composante importante de l'agriculture régionale, même si elle reste essentiellement une activité de complément, à côté des cultures ou de la production de lait. Au cours des dernières décennies, le développement du troupeau bovin élevé pour la viande a accompagné l'abandon de la production laitière et, quelle que soit la filière animale, l'élevage s'est concentré au sein de plus grandes structures. L'aval de la filière, qui emploie une main d'œuvre relativement peu qualifiée et peu féminisée, est dépendant de l'activité de quelques établissements.

La filière viande se compose principalement de trois segments d'activité : élevage, abattage-transformation et commerce intra-filière. Les exploitations agricoles élèvent des animaux pour leur viande (bovins, porcins, ovins, volailles de chair) qui sont ensuite orientés vers des abattoirs et des établissements de découpe ou de préparation de viande de boucherie. En parallèle, les établissements spécialisés dans le commerce intra-filière interviennent tout au long du processus de production.

En amont de la filière, l'élevage pour la viande est une activité de complément. C'est le cas pour 6 exploitations normandes sur 10 ayant des vaches allaitantes. Les combinaisons grandes cultures-viande ou lait-viande sont liées aux orientations dominantes localement. Dans l'Eure et la Seine-Maritime, une exploitation sur deux ayant au moins une vache allaitante associe grandes cultures et élevage. L'association bovins-lait/bovins-viande est fréquente dans la Manche, territoire à la spécialisation laitière affirmée.

En 2014, la Normandie a produit 476 000 têtes de gros bovins - y compris vaches laitières de réforme et génisses laitières - et 100 300 veaux de boucherie. Plus de la moitié de ces animaux sont de race laitière. La Normandie est la 4^{ème} région pour la production de bovins (en nombre de têtes) parmi les 13 régions métropolitaines. Elle est même la 2^{ème} région pour les gros bovins, en nombre de têtes comme en tonnage, derrière les Pays de la Loire. Enfin, elle se classe au 5^{ème} rang en ce qui concerne l'abattage de bovins. 404 000 bovins ont été abattus dans la région en 2014.

En Normandie, plus de 500 établissements concourent à la mise en valeur de la production de viande. Près de la moitié n'ont pas de salarié, l'autre moitié occupant au total 8 600 salariés, soit 1,2 % de l'ensemble des effectifs du secteur marchand non agricole normand. L'abattage et la transformation représentent 18 % des effectifs salariés employés par les industries agroalimentaires de la Normandie, alors que cet indicateur est proche de 40 % aussi bien en Bretagne qu'en Pays de la Loire.

La localisation des établissements de la filière viande sur le territoire régional reflète la répartition de l'élevage en Normandie. L'élevage s'est maintenu dans le bocage, à l'ouest de la région, car les terres ne se prêtent pas aux grandes cultures. La filière est par ailleurs très dépendante de l'activité de quelques établissements, les 10 plus importants employant à eux seuls la moitié des salariés des établissements en aval de l'élevage.

Les trois quarts des salariés des activités aval sont des ouvriers, une proportion élevée liée aux activités d'abattage et de transformation. Celles-ci forment en effet une industrie de main d'œuvre ouvrière (80 % d'ouvriers), plus encore que l'industrie agroalimentaire dans son ensemble (67 % d'ouvriers). Le taux de féminisation des salariés s'élève à 34 %, alors qu'il est de 41 % dans le secteur marchand non agricole.

Consultez gratuitement cette étude sur le site internet de l'Insee Normandie
<http://www.insee.fr/Normandie> (rubrique publications)